

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE  
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
22 juin 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

**OBJET :**

**14. INSTALLATION DE  
FEUX INTELLIGENTS  
RUE DU PONT DE  
PIERRE. CONVENTION  
AVEC LE  
DÉPARTEMENT.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le 22/07/2018

ID : 059-215904004-20180628-05072018D14\_LN-DE

L'an deux mil-dix-huit, le vingt-huit JUIN à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Frankie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – M. LAPIERRE Julien **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. BAUDRY José – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LEMETTRE Jean-Louis.

**ABSENTS :** Mme CARON Sophie – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin d'améliorer la circulation routière, la commune a procédé à l'installation de feux intelligents au niveau de la rue du Maréchal Joffre.

Comme il s'agit d'une route départementale, l'accord du Conseil Départemental a été sollicité, qui a lieu d'être formalisé par voie de convention.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la signature par le Maire de la convention à intervenir avec le Conseil Départemental, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.